



HAL
open science

Images enfumées et trophées de Miltiade : la fonction familiale de la poésie de Joachim Du Bellay

Lionel Piettre

► **To cite this version:**

Lionel Piettre. Images enfumées et trophées de Miltiade : la fonction familiale de la poésie de Joachim Du Bellay. Adeline Lionetto; François Rouget. Joachim Du Bellay, poète bifrons. Actes du Colloque international de Sorbonne Université (14-15 octobre 2022), Droz, pp.259-278, 2023, Cahiers d'Humanisme et Renaissance, 978-2-600-06466-8. hal-04294717

HAL Id: hal-04294717

<https://hal.science/hal-04294717v1>

Submitted on 14 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Images enfumées et trophées de Miltiade : la fonction familiale de la poésie de Joachim Du Bellay

L'appartenance de Joachim Du Bellay à une grande famille de lettrés invite à considérer son œuvre du point de vue de sa « fonction familiale » et non de sa seule « fonction auctoriale », comme Neil Kenny a suggéré de le faire pour toute production issue de telles familles¹. On sait que la branche cadette des Du Bellay connut une remarquable ascension dans les années 1520-1550. L'histoire a retenu, au sein d'une fratrie nombreuse, un duo plus illustre : Guillaume, le seigneur de Langey ; et Jean, le cardinal Du Bellay. Bien qu'ayant suivi des *cursus* opposés (les armes, l'Église), tous deux eurent en commun d'avoir bénéficié de la meilleure des éducations aux lettres et, d'autre part, de s'en servir comme d'un outil politique, au service du prince et de leur intérêt propre *et* familial² – celui du « lobby Du Bellay » dirigé par le tandem jusqu'à la mort de Langey en 1543³.

Quelle fut, dans ce contexte, la place de Joachim, ce fils de la branche aînée dont l'éclat serait, sans lui, bien terne au regard de la cadette ? Sans réduire l'œuvre à son contexte familial, je tenterai de montrer comment le poète fut à la fois l'héritier, l'émule et le rival de Guillaume et Jean, afin de restituer le climat d'où put germer la poésie d'un Du Bellay *parmi d'autres*.

Langey comme exemple familial : un héritage disputé

Dans l'« Élégie testamentaire » parue au sein des *Xenia* posthumes (1569), Joachim fait sienne la gloire de sa naissance et de sa famille en même temps qu'il s'en démarque :

Est mihi nobilitas, sunt stemmata, nec tamen unquam

Fumosis tumui uanus imaginibus.

Sed mihi qua potui famae decus arte paravi,

Iamque aliquis uolito docta per ora uirum.

Je suis de naissance illustre, j'ai un arbre généalogique, et cependant je ne me suis jamais gonflé de vanité à la vue des images enfumées de mes ancêtres. Mais par le procédé que j'ai pu, je me suis acquis la gloire et la renommée : déjà je suis quelqu'un, et mon nom vole sur les lèvres des savants⁴.

Difficile de ne pas voir l'ironie dans l'expression *fumoses imagines*, qui évoque les portraits familiaux (usés par la fumée du foyer ?) mais aussi leur prolongement fantasmé : des ombres dont Joachim refuse de s'embarrasser. Le dernier vers est imité du poète Ennius, dont l'épithaphe insiste sur l'immortalité que lui confère sa poésie : « *Nemo me lacrimis decoret nec funera fletu / faxit. Cur ? Uolito uiuus per ora uirum* »⁵. Du Bellay insiste plus modestement sur une gloire obtenue de son vivant, et ne prétend pas « voler vivant de bouche en bouche

¹ Neil Kenny, *Born to Write : Literary Families and Social Hierarchy in Early Modern France*, Oxford, Oxford University Press, 2020, p. 32 *sqq.* Je traduis ; Kenny renvoie à la « fonction auteur » décrite par Foucault : « *The family function [...] drew attention to the ways in which the work had emerged from within a family, whereas the author function focused attention on its emergence from an individual author* » (p. 36).

² Voir Victor-Louis Bourrilly, *Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, 1491-1543*, Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1905 ; *Le cardinal Jean Du Bellay : diplomatie et culture dans l'Europe de la Renaissance*, éd. Cédric Michon et Loris Petris, Tours, PUFRT, 2018 ; Lionel Piettre, *L'Ombre de Guillaume Du Bellay sur la pensée historique de la Renaissance*, Genève, Droz, 2022 ; et les actes du colloque « Les Frères Du Bellay et l'Europe : Politique et culture à la Renaissance » (Vérone, mai 2022), Genève, Droz, à paraître.

³ À la mort de Guillaume, Martin reprit le titre de seigneur de Langey, mais c'est toujours au « grand Langey » (voir *infra*) que se réfère Joachim, comme je le fais ici. L'expression « lobby Du Bellay » a été proposée au colloque de Vérone par D. Crouzet, de préférence à celle de « clan ».

⁴ Joachim Du Bellay, « *Elegia Ad Ianum Morellum Ebred., Pyladem suum* » (ci-après « Élégie testamentaire »), v. 33-36, in *Œuvres poétiques VIII*, éd. et trad. Geneviève Demerson, Paris, STFM, 1985, p. 106 *sq.*

⁵ Rapporté par Cicéron, *Tusculanes*, I, 15, 34 (*Remains of Old Latin*, vol. 1, éd. Jeffrey Henderson, Cambridge, Harvard University Press, 1935, p. 402).

[*uiuus per ora uirum*] », mais « de bouche savante en bouche savante [*docta per ora uirum*] » : une gloire dont rien ne dit qu'elle soit immortelle, et une célébrité limitée à l'élite.

Et pourtant, c'était beaucoup obtenir d'une fortune contraire : la modestie relève ici de l'argument éthique, et souligne le mérite du poète. Son ambition l'aurait plutôt conduit vers la vacation militaire :

*Si me fata meis voluissent uiuere uotis,
Nec collum indigno supposuisse iugo,
Non animus deerat studiis grauioribus aptus,
Quique aulam posset militiamque sequi.
Et mihi robur erat, nec prorsus inutilis armis
Dextera, dum uiridis nostra iuuenta fuit.*

Si les destins m'avaient laissé vivre selon mes vœux, et ne m'avaient fait supporter un joug que je ne méritais pas, je ne manquais pas de l'intelligence qu'il faut pour des études plus sérieuses, pour suivre la Cour ou la carrière militaire. J'avais de l'énergie ; mon bras aurait bien pu s'employer aux armes au temps de notre verte jeunesse⁶.

Du point de vue familial, c'est bien à Guillaume Du Bellay que Joachim pense ici, alors même que c'est l'ecclésiastique Jean qu'il a dû servir (et dont on connaît, certes, le tempérament guerrier⁷). L'allusion n'est plus transparente, mais devait l'être encore dans les années 1550. Car ici l'irréel du passé renvoie au personnage historique de Langey, qui suivit précisément ce parcours : études poussées, vie courtisane, vie militaire. Un tel parcours était alors assez rare pour qu'il demeurât dans les mémoires comme « le premier en France » à unir « Pallas à Mars »⁸. C'est ce caractère exceptionnel – pour son temps – qui en fait un héros à l'antique :

*Nam quae animos facerent, exempla domestica nobis
(Vt reliquos taceam) Langius ipse dabat.
Langius ille tuus, similem cui Gallia nullum
Ingenio, dextra consilioue tulit,
Quem conferre soles priscis heroibus unum,
Quemque unum haec aetas uidit, et obstupuit.*

En effet, pour nous donner du cœur, nous avions des exemples domestiques : pour ne rien dire des autres, c'est Langey lui-même qui nous les donnait, ce fameux Langey, ton ami. La France n'a produit personne qui l'égalât par l'intelligence, le courage, la réflexion. Il est le seul que tu compares, d'ordinaire, aux héros antiques ; il est le seul dont la vue a rendu notre temps muet d'admiration⁹.

On peut s'interroger sur les référents de la première personne et du mot *domestica* : le « nous » du poète inclut-il ici son destinataire, lui-même familier des Du Bellay, ou sa seule famille ? L'hésitation entre le groupe familial et la communauté poétique inlassablement dessinée par l'auteur est patente. Plus loin, il célèbre encore sa *gens* (« race » Du Bellay, ou nation française ?) :

*Ille etiam mentem stimulis urgebat honestis
Pierii Ianus gloria prima chori,
Purpurei Ianus princepsque decusque Senatus,
Quem Ianum ut geminum maxima colit.
Hos ego praecipue, gentis duo lumina nostrae
Suspexi fratres, utque Deos colui.
Haec mihi Miltiadis poterant uelut esse trophaea,
Hi stimuli, haec animo maxima cura meo.*

⁶ « Élégie testamentaire », v. 87-92, *op. cit.*, p. 108-111.

⁷ Voir Loris Petris et Rémy Scheurer, « “Comme clerc d'armes” : le cardinal du Bellay et le recours à la force », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* 161/3, 2017, p. 1189-1209.

⁸ Selon le mot de Dolet : « *primus apud Gallos Palladem cum Marte coniunxisti* » (cité dans L. Piettre, *L'Ombre de Guillaume Du Bellay*, *op. cit.*, p. 151, n. 29). Sur cette réputation (savamment entretenue) de Langey comme l'introduit des Lettres à la cour, voir *ibid.*, p. 148-167.

⁹ « Élégie testamentaire », v. 93-98, *op. cit.*, p. 110 sq. (Je souligne.)

Un autre grand homme stimulait notre esprit de ses nobles encouragements, Jean, la première gloire du chœur de Piérie, Jean qui est le prince du Sénat vêtu de pourpre et son illustration, lui que Rome la très grande honore comme Janus au double visage. Ce sont ces deux frères, principalement, *ces deux lumières de notre race*, que j'ai regardés avec admiration et honorés comme des dieux. Voilà ce qui pouvait être pour moi comme les trophées de Miltiade, voilà ce qui m'a aiguillonné, voilà ce qui a été la principale préoccupation de mon esprit¹⁰.

La référence à Miltiade, héros de Marathon, dont la victoire empêchait Thémistocle de dormir, exprime une envie mainte fois ressassée¹¹ ; le poète privilégie encore l'imaginaire guerrier, et le héros antique évoque surtout Langey. L'héroïsme des deux frères apparaît rétrospectivement comme le *stimulus* qui poussa Joachim vers la gloire poétique. N'ayant pas eu l'excellence de leur éducation, ni les mêmes opportunités de carrière, il a dû faire avec « le procédé [qu'il a] pu », soit la seule écriture, ce qui rend d'autant plus notable la gloire qu'il a acquise par elle¹².

Mais ce qui frappe ici, c'est aussi le vague de l'image de Langey – une image « fumeuse » ? La célébrité et l'exemplarité du chevalier, soulignées par le démonstratif (« *Langius ille* », cf. *infra* « ce grand Langey ») étaient certes indiscutables¹³, et évidentes pour le destinataire Jean de Morel, lui-même ami du défunt (« *Langius tuus* », *ton Langey*)¹⁴. À aucun moment pourtant cette célébrité n'est *littéraire*, alors même que Langey fut le premier Du Bellay à s'illustrer par la poésie et par la publication, sa première œuvre, la *Peregrinatio humana* suivie d'odes religieuses, faisant la part belle au motif de l'*homo viator* également prisé de Joachim¹⁵. Cette œuvre valut à Langey d'être considéré comme un devancier par son protégé Macrin, qui emploie comme lui l'hellénisme *ode* pour désigner ses poèmes d'inspiration horatienne¹⁶. Le reste de sa vie, Langey privilégia une écriture plus politique, prolongement de sa vie active : histoire, lettres, pamphlets ; il écrivit, surtout, des *Ogdoades* inachevées et en partie perdues suite au vol de ses papiers, au lendemain de sa mort¹⁷. Charles Fontaine fait peut-être allusion à cet œuvre fragmentaire, inachevé, poétique et politique, quand il écrit dans ses *Ruisseaux* qu'en voyant Langey mourant, Phébus et Mars firent taire « la harpe, & la lance », avant de reprendre leur concert « d'aspre regret » au trépas du grand homme¹⁸.

Dans la *Deploratio* qu'il écrivit à la mort de Langey, Morel évoque également les œuvres du défunt : « *Rerum Gallicarum Ogdoades octo, orationes permultas, epistolarum innumerum prope infinitum, latino, italico, gallicoque sermone, seu omnis generis poëmata pereleganter ab ipso scripta [...]* »¹⁹. Quant à Joachim, il était aussi bien placé pour avoir connaissance de ces œuvres, et d'autant plus lorsqu'il fut entré au service de Jean Du Bellay. Le cardinal avait assisté Langey dans la composition des *Ogdoades* ; celui-ci l'avait désigné pour les poursuivre et les achever. Jean Du Bellay dut abandonner, sans doute vers la fin des années 1540 ou peu après²⁰. En somme, hormis sa *Peregrinatio* de jeunesse, Langey n'avait rien achevé de grand,

¹⁰ *Ibid.*, v. 99-106 (je souligne).

¹¹ Voir Plutarque, *Vie de Thémistocle*, in *Les Vies des hommes illustres*, trad. Jacques Amyot, éd. Gérard Walter, Paris, Gallimard, 1995, t. 1, p. 249.

¹² Voir George Hugo Tucker, « *Sum Bellaius, et poëta* : biographie, autobiographie et poétique de Joachim Du Bellay », in *Cahiers parisiens*, vol. 4, éd. Philippe Desan, Chicago, University of Chicago Press, 2008, p. 563-574.

¹³ Outre mes travaux cités, voir Emmanuelle Lacore-Martin, « La construction de l'exemplarité historique de Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, dans les textes des XVI^e et XVII^e siècles », *Elseneur* 31, 2016, p. 75-90.

¹⁴ Voir Richard Cooper, *Litteræ in tempore belli : études sur les relations littéraires italo-françaises pendant les guerres d'Italie*, Genève, Droz, 1997, p. 117-145.

¹⁵ *Guillelmi Du Bellay Peregrinatio Humana [...]*, Paris, Nicolas du Pré, chez Gilles de Gourmont, 1509. Voir George Hugo Tucker, *Homo Viator : Itineraries of Exile, Displacement and Writing in Renaissance Europe*, Genève, Droz, 2003, et *infra*.

¹⁶ Voir L. Piettre, *L'Ombre de Guillaume Du Bellay*, op. cit., p. 215 sq.

¹⁷ *Ibid.*, p. 182 sqq.

¹⁸ Charles Fontaine, *Les Ruisseaux de Fontaine*, Lyon, Thibaud Payen, 1555, p. 121.

¹⁹ Jean Morel, « *G. Bell. Lang. [...] monumentum* », Bayerische Staatsbibliothek, ms. Clm 10383, f^o 147.

²⁰ Voir Nathalie Guillod, « Jean Du Bellay, la tentation de l'histoire », in *Le cardinal Jean Du Bellay*, op. cit., p. 167-180 ; et L. Piettre, *L'Ombre de Guillaume Du Bellay*, op. cit., p. 223-226.

ni qui pût être publié. C'était un mort illustre, mais aussi commode : la place qu'il n'avait su occuper était libre, et d'autant plus enviable pour un poète portant le nom de Du Bellay.

Dans une ode au cardinal, Joachim insiste encore sur la ressemblance des deux frères, tout en attribuant – ici encore – une discrète supériorité au défunt qui reste « inimitable » et auquel le cardinal ne peut que « ressembler » :

Où est le lieu, qui n'a congneu
Ce grand Langé inimitable ?
Dont le renom est parvenu
Aux fins de la terre habitable.
Qui est celui nostre aversaire,
Qui n'a veu ce, qu'il sçavoit faire ?

Caesar a senty mille fois,
Que pouvoit la sage entreprise,
La vertu, la plume, la voix,
Qu'encore tout le monde prise,
De celui, qui n'a ce me semble,
Laiissé que toy, qui luy ressemble.

Le ciel cruel, à qui sembla
France par vous deux trop puissante,
Las, par mort vous desassembla,
Dont mon ame en est gemissante :
Saichant qu'une telle perte
Jamais ne sera recouverte²¹.

On voit que Joachim n'est pas avare d'hyperboles dès qu'il s'agit du renom de Langey, qui vole jusqu'aux confins du monde, tandis que le sien se limitait aux « bouches savantes ». Par contraste, cependant, il se contente d'une très brève allusion aux dons littéraires du défunt, « la plume, la voix » (l'éloquence), eux-mêmes réduits à leur instrumentalisation politique contre Charles Quint : Joachim fait allusion au rôle de Langey comme diplomate (donc orateur) et pamphlétaire – rôle attesté par de nombreuses publications²², au contraire de ses ambitions d'historien.

Si le vide que Langey avait laissé semblait immense, et si nul chez les Du Bellay n'entendait remplir seul sa place, il fallait pourtant qu'ils se mesurent à cette figure exemplaire. D'autant que, par un travail collectif impliquant l'ensemble du « lobby », Langey était devenu l'incarnation de l'héroïsme antique, et sa mort le témoignage de l'impossibilité du retour de cet héroïsme dans une époque qui n'en était pas digne²³.

L'écriture familiale de la polémique

J'ai suggéré ailleurs que « Dans la famille Du Bellay, Joachim n'eut pas le monopole, ni la primeur du manifeste. »²⁴ Guillaume, en effet, avait écrit pour ses *Ogdoades*, entre 1536 et 1542, un prologue monumental, *ars historica* dirigée contre l'historiographie française

²¹ Joachim Du Bellay, *Recueil de poésie*, dans *Œuvres complètes, 1^{er} volume. L'Olive et quelques autres œuvres poétiques*, éd. Marie-Dominique Legrand, Michel Magnien, Daniel Ménager *et al.*, Paris, Classiques Garnier, 2007, p. 117 sq. (« Vers Liriques », ode VII).

²² Voir Sophie Astier, *Une guerre des plumes (1542-1544) : la littérature occasionnelle du conflit entre François 1^{er} et Charles Quint*, thèse dirigée par Mireille Huchon, Paris Sorbonne, 2013.

²³ Lionel Piettre, « Les morts parallèles de Guillaume du Bellay et Étienne de La Boétie », in *Mélancolies engagées. L'art entre deuil et résistance*, éd. Anne Teulade, Paris, Classiques Garnier, à paraître.

²⁴ L. Piettre, *L'Ombre de Guillaume Du Bellay*, *op. cit.*, p. 268.

préexistante²⁵. Il s'agissait de réclamer pour l'histoire une *restitutio* semblable à celle déjà effectuée pour les autres « sciences » sous François I^{er}²⁶. Brillant latiniste, Langey se faisait en même temps promoteur de la langue vulgaire ; ayant d'abord écrit ses *Ogdoades* en latin, il les avait traduites et poursuivies en français, semble-t-il à la demande du roi, à la fin des années 1530 ; ce parti-pris se donne à lire aussi dans les textes militaires qu'il a composés ou fait composer, des *Stratagemata* perdus de Rabelais, traduits en français par Massuau, jusqu'aux *Instructions sur le fait de la guerre* qui lui furent attribuées²⁷.

Témoignage d'une réflexion collective d'ampleur sur l'histoire²⁸, le *Prologue* annonce l'« effervescence théorique et polémique » qui gagna la poésie dix ans plus tard²⁹. À la parution de la *Deffence*, le poète devait avoir connaissance des *Ogdoades*, dont la diffusion manuscrite est attestée³⁰, et sans doute du *Prologue* qui allait être l'un des premiers fragments publiés en 1556³¹. Une digression de la *Deffence* en rappelle la teneur :

Je veux bien en passant dire un mot à ceulx, qui ne s'employent qu'à orner, & amplifier notz Romans, & en font des Livres certainement en beau, & fluide Langaige, mais beaucoup plus propre à bien entretenir Damoizelles, qu'à doctement ecrire : je voudroy bien (dy-je) les avertir d'employer ceste grande Eloquence à recueillir ces fragmentz de vieilles Chroniques Francoyses [*sic*], & comme a fait Tite Live des Annales, & autres anciennes Chroniques Romaines, en batir le Cors entier d'une belle Histoire, y entremeslant à propos ces belles Concions, & Harangues à l'immitation de celuy, que je viens de nommer, de Thucidide, Saluste, ou quelque autre bien approuvé, selon le genre d'ecrire, ou [*sic*] ilz se sentiroint propres. Tel Œuvre certainement seroit à leur immortelle gloire, honneur de la France, & grande illustration de nostre Langue³².

Langey développe la même opposition des termes *chroniques* et *histoire*, pour stigmatiser, d'une part, une historiographie indigente qui se contente de raconter les faits *a minima* (« les croniques ») ; et, d'autre part, pour faire l'éloge de l'« hystoire », mot grec qui s'impose alors pour désigner les ouvrages témoignant d'un effort de composition qui repose sur le souci – rhétorique mais aussi politique – d'*ornier* la narration en *expliquant* les faits³³. Ajoutons qu'une telle opposition renvoie à la dichotomie *annales/historia* mentionnée par Cicéron et fondatrice de l'historiographie humaniste³⁴. Enfin, le modèle de Tite-Live est revendiqué par Langey, dont les *Ogdoades* font écho aux *Décades* ; et la mention de Thucydide dans la *Deffence* n'est peut-être pas innocente, puisque c'est sous son patronage que sont placées les *Ogdoades* – le portrait de l'historien grec, chez Langey, est un autoportrait à peine voilé³⁵. En revanche, ni Langey ni Joachim ne font allusion aux pionniers de l'historiographie néo-latine en France, Robert Gaguin et le Véronais Paul Émile – tant l'écriture du manifeste relève chez les Du Bellay d'une « posture éthique » qui suppose de « faire table rase du passé »³⁶.

Comment expliquer, en revanche, le silence de Joachim sur un membre de sa propre famille ? Faire du passé national « le Cors entier d'une belle Histoire », tel était, en effet, le rêve de Langey qui comptait faire précéder ses *Ogdoades* consacrées aux guerres de François I^{er}

²⁵ Voir *ibid.*, p. 267-328 ; ce texte était destiné à être publié. Je l'ai édité dans *ibid.*, p. 329-352, ci-après : G. Du Bellay, *Prologue*.

²⁶ G. Du Bellay, *Prologue*, *op. cit.*, p. 333 [f° 3 v°].

²⁷ Voir *L'Ombre de Guillaume Du Bellay*, *op. cit.*, p. 175-182.

²⁸ *Ibid.*, p. 213-265.

²⁹ Voir *Traité de poétique et de rhétorique de la Renaissance*, éd. Francis Goyet, Paris, Librairie générale française, 1990, introduction, ici p. 5.

³⁰ Voir L. Piettre, *L'Ombre de Guillaume Du Bellay*, *op. cit.*, p. 415-435.

³¹ Guillaume Du Bellay, *Epitome de l'antiquité des Gaules et de France [...]*, Paris, Vincent Sertenas, 1556.

³² Joachim Du Bellay, *La deffence, et illustration de la langue françoise* (II, 5), dans *Œuvres complètes*, vol. 1, éd. Olivier Millet et Francis Goyet, Paris, Champion, 2003, p. 57.

³³ L. Piettre, *L'Ombre de Guillaume Du Bellay*, *op. cit.*, p. 93-108 et 268-293.

³⁴ *Ibid.*, p. 65 *sqq.* Voir *De Oratore*, II, 53-54.

³⁵ G. Du Bellay, *Prologue*, *op. cit.*, p. 338 [f° 6 v°].

³⁶ Pascale Chiron, « Ronsard-Du Bellay, histoire d'une hantise », in *Fantômes d'écrivains*, éd. Anne Chamayou et Nathalie Solomon, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2013, p. 55-71, consulté le 21/11/2022, <http://books.openedition.org/pupvd/761>, ici § 23.

d'une « ogdoade » préliminaire sur « l'Antiquité » des nations gauloise et française, et dont il ne reste que l'« épitome » des quatre premiers livres, publié avec le *Prologue* en 1556³⁷. Or dans le *Prologue*, il avouait déjà les difficultés de l'entreprise :

[...] [de] deduire l'ancienneté d'icelles deux nations [les Gaulois et les Francs] en forme d'hystoire prosecutive et continente [continue] ; chose (que je sache) jamais au paravant entreprise, et par moy souvent desesperée³⁸.

Langey voulait ainsi donner cohérence et vraisemblance aux mythes nationalistes alors en vogue, sous l'effet des falsifications d'Annius et des *Illustrations* de Lemaire. Le problème, selon lui, venait d'un long « abolissement des lettres et artz »³⁹, dû non seulement à la fin de la civilisation romaine mais aussi, comme il l'écrit dans l'*Epitome*, à la « destruction » préalable, par ces mêmes Romains, de la culture gauloise⁴⁰. Joachim pourrait se souvenir de ce passage dans la *Deffence*, quand il écrit que les Romains « par une certaine conjuration conspirant contre nous, ont extenué en tout ce qu'ilz ont peu, notz louanges belliques »⁴¹.

Une autre digression, où il fait, après Lemaire de Belges, des anciens Bardes les inventeurs des vers rimés⁴², semble faire écho aux « Antiquitez » de Langey :

Je pourroy' alleguer assez d'autres Antiquitez, dont notre Langue aujourd'huy est ennoblie, & qui montrent les Histoires n'estre faulses, qui ont dit les Gaulles anciennement avoir esté florissantes non seulement en Armes, mais en toutes sortes de sciences, & bonnes Lettres. Mais cela requiert bien un œuvre entier : & ne seroit apres tant d'excellentes Plumes, qui en ont escrit mesmes de notre Tens, que retixtre (comme on dit) la Toile de Penelope⁴³.

Les allusions de Joachim s'expliquent par le caractère très virtuel des « Antiquitez » de Langey, dont il ne reste que l'*Epitome*. On sait qu'il avait entrepris un très savant travail de compilation de toutes les sources anciennes disponibles au sujet des anciens Gaulois, Celtes et Francs⁴⁴. Au moment de la rédaction de la *Deffence*, on pouvait encore espérer que cette ogdoade fût retrouvée et/ou complétée par Jean Du Bellay – qui aurait ainsi achevé de démontrer que « les Histoires » au sujet la grandeur passée de la culture gauloise n'étaient pas « fausses ».

On voit que, si Joachim n'était pas indifférent à l'œuvre, et non seulement à la figure héroïque et abstraite de Langey, cette œuvre n'apparaît jamais en tant que telle ; elle reste à l'arrière-plan du discours : sans donner corps à ces « images enfumées », le poète n'a de cesse de situer par rapport à elles.

Inspirations spectrales : une poétique familiale

Dans les *Tumuli* figure l'épithaphe de Langey :

*Hic situs est Langeus. Vltra ni quaere, uiator :
Nil maius dici, nil potuit breuius.*

Ci-gît Langey, ne cherche rien de plus, passant : on ne pourrait rien dire de plus, on ne pourrait rien dire de moins⁴⁵.

³⁷ G. Du Bellay, *Epitome*, *op. cit.* Voir Lionel Piettre, « À la recherche des papiers perdus : fragments retrouvés et “fragments d'avenir” des *Ogdoades* de Langey », Actes du colloque « Les frères Du Bellay et l'Europe », *op. cit.*

³⁸ G. Du Bellay, *Prologue*, *op. cit.*, p. 349 [f° 11 v°].

³⁹ *Ibid.*, p. 332 [f° 3 r°].

⁴⁰ *Id.*, *Epitome*, *op. cit.*, f° 26 r°.

⁴¹ Joachim Du Bellay, *La Deffence* (I,2), *op. cit.*, p. 22.

⁴² *Ibid.* (II,8), p. 64 sq.

⁴³ *Ibid.*, p. 65.

⁴⁴ Voir le « Catalogue des auteurs alleguez es huit livres de l'Antiquité des Gaules, et de France » (*Epitome*, *op. cit.*, f° 14 v°-18 r°). Les sources de Langey sont analysées dans mon édition de l'*Epitome*, à paraître chez Champion.

⁴⁵ Joachim Du Bellay, *Tumuli*, 38, dans *Œuvres poétiques VII*, éd. et trad. Geneviève Demerson, Paris, STFM, 1984, p. 216 sq.

L'éloge est remarquable par sa brièveté, qui relève du sublime grâce au jeu sur la célébrité du défunt, qui n'a pas besoin de nouvelles louanges ; mais ce silence est ambigu. Pour Geneviève Demerson, Du Bellay « a voulu mettre ce tombeau à une place remarquable : avant la mort de Mellin, ce texte devait être le dernier du recueil, ou l'avant-dernier, juste avant *Sui ipsius* »⁴⁶, dédié à sa propre mémoire. Un tel remaniement témoigne aussi du rapport complexe que Joachim entretient avec le souvenir de son parent ; car c'est finalement sur l'exaltation du poète et de la poésie que se clôt le recueil, en un tombeau qui fait écho au distique sur Langey :

*Clara progenie et domo uetusta
(Quod nomen tibi sat meum indicarit)
Natus, contegor hac, uiator, urna.
Sum Bellaius et poeta : iam me
Sat nosti, puto. Num bonus poeta,
Hoc uersus tibi sed queam, uiator,
De me dicere : me pium fuisse,
Nec laesisse pios. Pius si et ipse es,
Manes laedere tu meos caueto.*

Né d'une illustre race, d'une antique maison (mon nom peut suffire à te le montrer), je suis enseveli dans cette urne, passant. Je suis Du Bellay, un poète. Déjà, tu me connais suffisamment, selon moi. Si j'ai été un bon poète, cela, mes vers auront suffi à te le révéler. Voici tout ce que je pourrais dire, passant, à mon sujet : j'ai été un homme de bien, et je n'ai pas blessé les hommes de bien. Si toi-même tu es un homme de bien, garde-toi de blesser mes mânes⁴⁷.

L'utilisation du nom, comme pour Langey, est suffisante – à ceci près que, pour ce qui est de constater le talent du poète, le *uiator* est renvoyé à l'œuvre ; alors que l'œuvre, dans le cas de Langey, brille par son absence. Et tandis que le nom *Bellaius*, pour Joachim, renvoie à une communauté familiale que le poète cherche à illustrer, le nom *Langius*, employé pour son seul parent, contribue à l'individualiser et à le détacher de cette communauté, petit dieu de la famille.

Or, Du Bellay s'est aussi mis en scène en *uiator* méditant sur la grandeur de Langey, dans deux sonnets qui ne parurent qu'à titre posthume, dans l'édition Morel de 1569 :

D'un songe qu'il fait en passant à S. Saphorin.

Triste et rongé du soing qui plus me nuict,
Pour le regret qui m'englace et m'allume,
Je retournois sur l'hosteliere plume,
Mes membres las sous l'horreur de la nuict :

Quand le courrier, qui les umbres conduit,
Devant mes yeux, qu'en pleurant je consume,
Feit apparoir plus grand, que de coustume,
Ce grand Langé, qui par les astres luict.

Lors effroyé de voir telle merveille,
Tout tressuant en sursaut je m'esveille.
Ha (dy-je lors) voicy le mesme lieu,

Où de l'Ange l'esprit inimitable,
Esprit sur tous à Charles redoutable,
Laissa le Roy, pour s'en aller à Dieu⁴⁸.

C'est en effet à Saint-Symphorien-de-Lay que Langey mourut en janvier 1543. Suit une méditation « Sur ce mesme propos », où se trouvent ressassés les motifs héroïques associés à son trépas :

⁴⁶ *Ibid.*, p. 338.

⁴⁷ *Tumuli*, 40, dans *ibid.*, p. 218 sq.

⁴⁸ *Sonnets divers*, IV et V, dans *Œuvres poétiques II*, éd. Henri Chamard, Paris, STFM, 1993, p. 257.

Si dix Nestors Agamemnon eust eu,
Malgré d’Hector, l’inevitable lance,
Il n’eust douté que leur sage vaillance
N’eust promptement Ilion abbatu.

Le grand Cesar en vain eust debatu
Depuis douze ans à l’encontre de France,
Si de Langé l’heureuse prevoyance
En eust eu dix de pareille vertu.

Langé vivant fut à ceux de sa part,
Fosse, tranchee, et muraille, et rempart :
Mais à la fin sa vertu fut contrainte.

De nous laisser pour aux astres courir :
Et en mourant fait encores mourir
L’espoir François, et l’Espagnole crainte⁴⁹.

Comme l’a noté Terence Cave, le trépas de Langey apparaît ici comme « un point critique dans les fortunes de la France », le signe d’un « tournant » historique dont il est à la fois la « cause » et le « symptôme »⁵⁰. Faire de Langey un Nestor, c’est faire du conflit Valois-Habsbourg une nouvelle guerre de Troie ; il y manque pourtant un nouvel Ulysse, capable d’inventer le *stratagème* décisif⁵¹. Là où le passé troyen est connu et clos, l’actualité politique est ouverte et la chute du sonnet semble écarter toute possibilité de victoire.

Si rien ne prouve que le distique des *Tumuli* ait été composé à Saint-Symphorien, comme veut le croire Henri Chamard (les mots *hic situs* renvoient bien davantage au tombeau de Langey en l’église cathédrale du Mans), il est davantage permis de le suivre lorsqu’il suppose que ces sonnets renvoient à une étape de Joachim sur la route d’Italie, au printemps 1553⁵². Du moins décrivent-ils, quelle que soit leur date de composition, un itinéraire symbolique qui commence avec le sonnet précédent, « De regret de l’auteur au partir de France »⁵³, se poursuit avec les sonnets d’apparence autobiographique consacrés à la fièvre qui contrarie « ce desir / Qui vainement sur le Tybre [l]e meine »⁵⁴, et s’achève avec le séjour romain proprement dit.

Il est possible que ces sonnets aient été écrits pour figurer au début des *Regrets*, marquant ainsi une étape importante dans la pérégrination poétique de l’auteur. Et bien qu’ils soient absents des éditions parues de son vivant, il faut examiner leur place dans la genèse du recueil. En faisant le voyage d’Italie, Joachim marchait dans les traces de son parent, personnage clé de la présence française en Italie, en particulier au Piémont dont il fut gouverneur. C’est au cours de son retour en France, à l’hiver 1542-1543, qu’il trouva la mort, sans avoir pu rejoindre le roi et lui délivrer ses derniers conseils. Saint-Symphorien était alors une étape sur la route qui menait de Paris à l’Italie, par les Alpes. Dans les sonnets cités, il s’agit moins d’un lieu réel que d’un lieu symbolique, qui marque la rencontre du poète, en route vers un exil dont il ne sait s’il reviendra, et d’un Langey mort au cours de son retour d’exil, Ulysse qui n’a pu retrouver son Ithaque.

L’apparition d’un spectre est un phénomène que la société du XVI^e siècle prenait très au sérieux⁵⁵ et qui participait, avec la culture et les rites catholiques, d’un lien sans cesse renouvelé

⁴⁹ *Ibid.*, p. 258.

⁵⁰ Terence Cave, « L’ombre de Guillaume Du Bellay », in *Pré-histoires : textes troublés au seuil de la modernité*, Genève, Droz, 1999, p. 87-93, ici p. 88 et 91.

⁵¹ Comme si Langey, qui fut encore comparé à Ulysse, manquait aussi à ce titre. Sur Langey et les stratagèmes, voir Lionel Piettre, « Guillaume du Bellay *polumêtis* », *L’Année rabelaisienne* 6, 2022, p. 373-392.

⁵² Henri Chamard, *Joachim du Bellay* [Slatkine, 1969], Lille, Université de Lille, 1900, p. 282.

⁵³ Joachim Du Bellay, *Sonnets divers*, III, *op. cit.*, p. 257.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 259-262 (sonnets VII, VIII et X), ici p. 260.

⁵⁵ Voir Caroline Callard, *Le temps des fantômes : Spectralités d’Ancien Régime*, Paris, Fayard, 2019.

entre morts et vivants⁵⁶. Elle demande à être interprétée, d'autant que, par l'évocation du relais de poste (« l'hosteliere plume ») où Langey fit halte et trépassa⁵⁷, et par la mention d'un saisissement physique, cette « ombre » semble bien s'imposer à la volonté du poète : ce n'est pas un caprice de son *furor*⁵⁸. Le calembour « Langey »/« l'Ange » (souligné pour l'œil par l'orthographe *Langé*) montre d'ailleurs que le spectre est ici un messager. Ayant quitté le « roi » pour « Dieu », qu'a-t-il à dire à Joachim ? Joachim emploie, ici encore, le mot « inimitable », et insiste sur la disproportion par le jeu sur l'adjectif « grand », aux sens moral (« Ce grand Langé ») et physique (« plus grand, que de coutume »). La filiation ainsi établie ne consiste donc pas dans l'imitation politique de ce héros inatteignable ; elle associe pourtant l'« astre » de Langey – significativement décrit comme une « ombre » à l'antique et non comme un revenant de chair et d'os – à l'étoile poétique de Joachim Du Bellay.

George Hugo Tucker, qui a montré la richesse de l'inspiration de la *Peregrinatio* de Langey⁵⁹, a suggéré qu'en travaillant sur les mêmes motifs dans les *Regrets*, Joachim a fait « [...] à partir de la métaphore de l'odyssée du poète ou du chemin de vie, une suite séculière, autoréflexive et artistique de la *peregrinatio humana* spirituelle de Guillaume »⁶⁰. Dans les *Regrets*, cette « poétique de la filiation »⁶¹ est certes invisibilisée par l'absence des sonnets sur Langey, qui peut d'ailleurs s'expliquer par les choix plus tardifs du poète qui excluent aussi bien le décasyllabe que la forme du journal de voyage⁶². Elle se donne à lire pourtant dans les choix génériques et thématiques de l'auteur, qui définit ses *Regrets* par la double expression « de papiers journalx, ou bien de commentaires »⁶³.

Tout semble avoir été dit sur ces mots, y compris du point de vue de leur portée familiale. Loris Petris rappelle que le brillant épistolier Jean Du Bellay décrit ses propres missives, dès 1556, comme des « papiers journalx », évitant par une modestie toute rhétorique de « leur donner ce tiltre de lettres ne de memoires »⁶⁴. Partant, le critique voit dans la correspondance du cardinal, autant que dans ses *Poemata*, une « sérieuse source d'inspiration » des *Regrets*, qu'il décrit à la fois « comme le contraire de l'écriture de Jean [...] et pourtant comme sa postérité inavouée »⁶⁵.

Il faut ajouter que, Joachim destinant sa poésie à des lecteurs souvent connus et identifiables, ces termes ne pouvaient manquer d'évoquer les *Ogdoades* inachevées de Langey. Pour la critique contemporaine, cela n'a rien d'évident, pour deux raisons : d'une part,

⁵⁶ Natalie Zemon Davis, « Ghosts, Kin, and Progeny : Some Features of Family Life in Early Modern France », *Daedalus* 106/2, 1977, p. 87-114, p. 92 *sqq.*

⁵⁷ Le relais de la « Tête noire », des XV^e-XVI^e siècles, qui existe encore (voir le site des Monuments historiques, consulté le 21/11/2022, <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA00117661>).

⁵⁸ C'est tout le contraire chez Ronsard lorsque, après la mort de son ami, il évoqua le fantôme de Joachim : voir P. Chiron, *op. cit.*

⁵⁹ Voir G. H. Tucker, *Homo viator*, *op. cit.*, p. 96-109.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 302 (je traduis) : « [...] Joachim, like his older relative Guillaume, readily exploited that moralizing Herculean motif in his *Regrets*, making of his metaphorical poet's odyssey / life-journey a secular, self-reflexive, artistic sequel to the spiritual peregrinatio humana of Guillaume ». Le motif dont il s'agit en l'occurrence est celui d'Hercule *in bivio*, hésitant entre les voies du vice de la vertu.

⁶¹ Cf. Ellen Delvallée, *Poétiques de la filiation : Clément Marot et ses maîtres*, Genève, Droz, 2021.

⁶² Voir la notice aux *Regrets* in Joachim Du Bellay, *Œuvres complètes*, t. IV-1, éd. Olivier Millet et Loris Petris, Paris, Classiques Garnier, 2021, p. 550-557.

⁶³ *Ibid.*, sonnet 1, p. 197.

⁶⁴ Jean Du Bellay à Anne de Montmorency, Rome, 30 juillet 1556, in *Correspondance du cardinal Jean du Bellay*, t. VII, éd. Rémy Scheurer, Loris Petris, David Amherdt et Nathalie Guillod, Paris, Société de l'histoire de France, 2017, p. 142. L'expression « papiers journalx » se retrouve ailleurs sous sa plume (voir sa lettre au même Montmorency, Rome, 25 juillet 1556 in *ibid.*, p. 138). Montmorency nomme aussi bien « mémoire » toute lettre contenant un compte rendu circonstancié : voir par exemple *ibid.*, p. 63, 71, 75, 81.

⁶⁵ Loris Petris, « Érasme, Rabelais et Joachim Du Bellay au fil de la correspondance politique de Jean Du Bellay », in *Le Pouvoir et ses écritures*, éd. Denis Lopez, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2020, p. 147-165, p. 165.

l'obscurité qui fut celle des *Ogdoades* pendant des siècles, confondues avec les *Mémoires* posthumes de Martin ; d'autre part, l'oubli presque total du travail théorique de Langey qui s'est appliqué, précisément, à donner un sens nouveau aux mots *commentaires* et *mémoires*.

Dès 1521, Jean Du Bellay évoquait le travail de Langey, qui avait commencé le récit de la première guerre – à peine engagée – entre François I^{er} et Charles Quint, en employant le mot *commentarii*⁶⁶. Plus tard, dans son *Prologue*, Langey décrit ses *Ogdoades* comme des « commentaires, ou memoires des choses », c'est-à-dire des affaires politiques de son temps :

Car tant y a qu'en ceste mienne entreprise, qui est d'escrire ou commentaires, ou memoires des choses, je ne me vueil attribuer la perfection de stile [...] ; mais je vueil bien toutesfoys et oze affermer certainement que tout y sera fidelement escrit [...] ; ains est et sera ma principale intention, fournir aux plus sçavans, expertz et doctes hystoriens matiere de veritablement escrire [...] enquoy si je puis obtenir d'estre receu à fidele et vray tesmoing, ou d'inciter autres à mieux faire que moy, j'auray (comme je disoye nagueres) en ceste partie suffisante cause de m'esjouir et paistre du fruit de mon labeur ; ainsi comme entre les statuaires et entailleurs d'images, ceulx qui se trouvent insuffisans à bien parfaire et polir une ymage et sont toutesfoys expertz à bien choisir et esbaucher la pierre ou le boys, et à compasser les traitz et membres, pour relever de ceste peine les plus subtilz et diligens entailleurs se contentent assez quand iceulx excellens et singuliers maistres les employent et reçoivent en societé de l'ouvrage, ne les fraudant de leur honneur⁶⁷.

L'*ethos* de modestie savamment travaillé situe Langey dans une médiocrité toute aristotélicienne, c'est-à-dire excellente, entre l'historiographe de métier et le « chroniqueur » vulgaire. Il exalte en fait son travail composé au plus près du temps de l'action, non pas avec la lenteur d'un plumitif, mais avec la virtuosité et le sens de l'improvisation où Guillaume et Jean Du Bellay passaient pour maîtres⁶⁸. Cette nouvelle éthique aristocratique, à la Castiglione, qu'imposent en France les Du Bellay, se donne à voir dans le refus de « bien parfaire et polir » l'œuvre, exaltant ainsi le *dessein* de l'auteur ; on se souvient que Joachim, toujours dans le premier sonnet des *Regrets*, dit refuser de les « pigner & friser » à l'excès⁶⁹. Sa revendication d'un « style simple » inséparable d'un « *ethos* humilié »⁷⁰ est, là encore, une posture familiale où la valeur du poète se mesure à celle de Langey qui affichait une modestie comparable et une non moindre ambition.

L'acception historiographique du mot *commentaires* est donc essentielle chez les frères Du Bellay. C'est dans leur entourage et sous leur impulsion que se forment des conceptions novatrices du rôle de l'historien, désormais censé associer l'expérience politique de l'homme d'État et la rhétorique de l'humaniste. Si Langey voulut incarner cet idéal, il promut aussi le modèle de Commynes. Et ce fut précisément Sleidan, l'agent des frères, qui se chargea d'éditer et de traduire en latin Commynes dont l'œuvre prit, sous sa plume, le nom de *Commentarii*, avant que Denis Sauvage ne leur donne le titre *Mémoires* ; Sleidan, profondément influencé par Langey, devait à son tour écrire de remarquables *Commentarii*⁷¹.

Ajoutons que l'expression *papiers journaux* renvoie certes à l'écriture épistolaire⁷², mais autant à l'historiographie, ne serait-ce qu'en raison du lien qui unit ces deux types d'écritures : Langey s'est ainsi servi de lettres et de « mémoires », notamment écrits par Jean Du Bellay,

⁶⁶ Voir Richard Cooper, « Les poésies de jeunesse de Jean Du Bellay », in *Poétique et narration : mélanges offerts à Guy Demerson*, éd. François Marotin et Jacques-Philippe Saint-Gérard, Paris, Champion, 1993, p. 97-111, p. 102.

⁶⁷ G. Du Bellay, *Prologue*, *op. cit.*, p. 350 [f^o 12].

⁶⁸ Voir encore L. Petris, « Érasme, Rabelais et Joachim Du Bellay », *op. cit.*, p. 147-149, et mes remarques sur Langey dans L. Piettre, *op. cit.*, notamment p. 388-393 et 472-474.

⁶⁹ *Les Regrets*, *op. cit.*, p. 197.

⁷⁰ Sur ces notions, voir Corinne Noirot, « *Entre deux airs* » : style simple et *ethos* poétique chez Clément Marot et Joachim Du Bellay, 1515-1560, Paris, Hermann, 2013.

⁷¹ Voir *L'Ombre de Guillaume Du Bellay*, *op. cit.*, p. 227-231 et 419-435.

⁷² Voir Marc Bizer, *Les lettres romaines de Du Bellay : Les Regrets et la tradition épistolaire*, Montréal, Presses universitaires de Montréal, 2001, p. 67 *sqq.*

pour ses *Ogdoades*⁷³. Cette expression évoque aussi le terme ἐφημερίς, équivalent grec de *commentarii*. Montaigne s'en fait l'écho en déplorant qu'aient disparu les « papiers journaux du grand Alexandre, les Commentaires qu'Auguste, Caton, Sylla, Brutus, et autres avoyent laissé de leurs gestes »⁷⁴. Il se souvient sans doute de Plutarque dans la traduction Amyot, qui évoque ce « papier journal » dans la *Vie d'Alexandre*⁷⁵ ; mais en grec, ἐφημερίς est utilisé par Plutarque pour désigner aussi bien les *Commentaires* de César que les *Éphémérides* du règne d'Alexandre.

Comme je l'ai rappelé, Langey avait voulu faire précéder ses « commentaires » d'une « ogdoade à part » dont il ne reste que l'*Épitome*. Dans ce texte, il s'appliquait moins à faire le récit qu'à retrouver les *traces* de la grandeur des Gaulois et des Francs – y compris sur le sol italien : le gouverneur du Piémont eut à cœur de rappeler la présence celtique au Nord de la péninsule. Or, là où l'historien écrivait des « antiquitez » gauloises pour introduire à ses « commentaires », Du Bellay le poète écrivit des *Antiquités de Rome* pour faire pendant aux « commentaires » de l'actualité romaine ; dans les deux cas, c'est toujours le Je d'un auteur et d'un Du Bellay qui organise la matière. Et comme en écho à l'effet « prospectus » de nombreux textes de Langey, qui annoncent une œuvre immense⁷⁶, Joachim nomme *Premier Livre des Antiquités* ce recueil dont le titre fait naître l'idée d'autres « livres », donc d'un grand œuvre à venir.

En jouant brillamment de la brièveté du livre comme des sonnets, pensait-il avec ironie à la *copia* langéenne, ce goût de développer les « causes » avec un soin si « diligent » que les *Ogdoades* étaient vouées à l'inachèvement⁷⁷ ? Il savait que, s'étant promis de venir à bout de cette entreprise titanesque, Jean Du Bellay avait dû y renoncer, préférant en confier la substance à ses « papiers journalx » dont il sut faire un outil d'analyse adapté à sa pratique politique⁷⁸. Et quand son cadet Martin Du Bellay entreprit enfin de compléter les *Ogdoades* par ses propres *Mémoires*, il eut à cœur de mettre en valeur le glorieux défunt, Langey, au détriment du (trop) puissant et vivant cardinal⁷⁹.

Qu'elles soient implicites ou explicites, les références à Jean Du Bellay et plus encore au « grand Langey » servent ainsi à établir un lien entre eux et le poète, qui repose non tant sur l'évocation de leur gloire effective que sur celle de leurs capacités, de ce qu'ils *auraient pu accomplir*, en particulier sur le plan littéraire. En retour, et par une de ces « ruses du virtuel » dont il est coutumier, c'est son propre « pouvoir créateur »⁸⁰ que le poète exalte. La volonté de faire honneur à leur lignée s'est réalisée, chez les Du Bellay, dans un climat de jalousie dont l'âpreté paraît en filigrane d'hommages sans cesse réitérés. Ainsi la poésie de Joachim a pu faire pièce aux insolents « trophées de Miltiade » laissés par les cousins de son père ; il est permis de croire qu'il y trouva plus de gloire que de repos.

Lionel PIETTRE

⁷³ Voir N. Guillod, *op. cit.*

⁷⁴ *Les Essais*, II,18, éd. Jean Balsamo, Michel Magnien et Catherine Magnien-Simonin, Paris, Gallimard, 2007, p. 702. La référence est déjà chez L. Petris, « Érasme, Rabelais et Joachim Du Bellay », *op. cit.*, p. 164.

⁷⁵ Plutarque, *Vie d'Alexandre*, in *Les Vies*, *op. cit.*, t. 2, p. 411 sq.

⁷⁶ Voir L. Piettre, « À la recherche... », *op. cit.*

⁷⁷ Voir *ibid.*, et *id.*, *L'Ombre de Guillaume Du Bellay*, *op. cit.*, p. 268-328 et 384-412.

⁷⁸ Voir Loris Petris, « Entre implication et distanciation : pouvoir et écriture dans la correspondance du cardinal Jean du Bellay », *Seizième Siècle* 6, 2010, p. 165-184.

⁷⁹ Voir Cédric Michon, « Les frères Du Bellay et l'écriture de l'histoire », in *Claude de Seyssel : Écrire l'histoire, penser le politique en France, à l'aube des temps modernes*, éd. Patricia Eichel-Lojkine, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 217-233.

⁸⁰ Voir Michèle Clément, « Les ruses du virtuel dans *Les Regrets* », in *Du Bellay. Autour des « Antiquités de Rome » et des « Regrets »*, éd. James Dauphiné et Paul Mironneau, Biarritz, J. et D. éd., 1994, p. 123-136, p. 134 sq.

F.R.S.-FNRS – Université libre de Bruxelles

Aix-Marseille Université, CIELAM, Aix-en-Provence, France